



Déclaration liminaire CCPU du 4 février 2020

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Les années se suivent et se ressemblent douloureusement !

Comme en 2019, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la Loi dite « transformation de la fonction publique » avec la publication d'innombrables décrets qui concernent, pour ne citer que quelques tristes exemples : la rupture conventionnelle ; Le recrutement de contractuels sur des emplois permanents en lieu et place de fonctionnaires ; ou encore les modalités selon lesquelles le détachement d'office sur un contrat à durée indéterminé est mis en œuvre...

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2020, les commissions administratives paritaires ont été vidées de leurs compétences ... Autant de reculs s'agissant des droits et des garanties des personnels ! La CGT repose la question, qu'en est-il concernant le fonctionnement de la CCPU sur les questions d'avancement pour agents Décrets 49 et les agents « Berkani ».

Dans un tel contexte, le gel interminable de la valeur du point d'indice est confirmé jusqu'en 2022. C'est une politique d'austérité qui conduit à terme à la perte de l'attractivité de la Fonction publique et à l'affaiblissement du service public. Les conditions de vie et de travail des personnels ne cessent de se dégrader.

La CGT s'oppose à la paupérisation des agents publics et des futurs pensionnés et retraités.

L'augmentation du point d'indice c'est augmenter le salaire des agents fonctionnaires et contractuels. Un traitement augmenté induit également des cotisations augmentées, question cruciale dans la période.

Depuis le 5 décembre, une majorité de français rejette une nouvelle réforme, l'instauration d'un régime universel de retraite par points ou pour faire simple, « Travailler plus longtemps pour gagner moins » ! Cette réforme c'est la perte d'un de nos conquies sociaux, si souvent envié dans les autres pays : Le système de retraite Solidaire.

Oser Parler d'améliorations alors que tout, dans ce projet de loi, vise à baisser les pensions, faire travailler plus longtemps, réduire les droits des agents comme de l'ensemble de la population. Mais c'est aussi refuser l'égalité entre les femmes et les hommes ! Casser les mécanismes de reconnaissance de la pénibilité et plus particulièrement la catégorie active ouvrant droit au départ anticipé à la retraite ! Précariser encore les plus précaires. Entre parenthèse, entendre l'administration affirmer que les agents contractuels du ministère des armées seraient bien lotis est insupportable ... la Cgt rappelle qu'il s'agit tout de même de travailleurs précaires et que leur situation reste incertaine au ministère !

L'avis rendu par le Conseil d'État est loin d'être anodin et souligne, entre autres, que l'étude d'impact est jugée lacunaire et insincère, qu'un euro cotisé n'ouvrira pas les mêmes droits pour toutes et tous, que le blocage des dépenses au titre de la retraite aura pour conséquence de reculer les âges de départ et augmenter le chômage...

En résumé il faudrait passer d'un système solidaire à un système avec la pauvreté comme seule équité.

Concernant les décrets 49, au musée de la Marine, si la proposition de bascule en 84-16 a enfin été faite aux agents, suite à une intervention de la CGT, ils sont toujours en attente du paiement des arriérés depuis juillet 2018. Concernant les avancements des Décrets 49 de cet établissement, il n'y en plus eu depuis octobre 2017, les propositions n'ayant pas été transmises par les RH du musée... En revanche concernant leurs propres avancements les RH ont bien transmis les éléments en temps et en heure... Ne serait-il pas ici question de discrimination ?

Enfin, pour l'ensemble des agents D49 les plus jeunes du ministère, la CGT maintient sa proposition de déplafonnement de l'IFT.

Concernant la Rémunération Nette Maintenu (RNM) **des agents BERKANI**, à la CCPU du 10 octobre dernier seulement la moitié des dossiers était réglée. Le traitement se faisant au fil de l'eau... qu'en est-il aujourd'hui ? 2020 sera-t-elle, enfin, l'année de clôture des dossiers de ces agents Berkani ?

Aujourd'hui, 2 dossiers déposés par des agents de l'ISAE SUPAERO, sont soumis à la CCPU. Pour la première fois, le recours est déposé pour absence d'entretien d'évaluation. Les 2 agents, malgré une demande gracieuse depuis octobre 2019, n'ont jamais été reçus par la Direction Générale de l'établissement, et le syndicat CGT, qui a soutenu leur requête auprès de la Direction, n'a jamais reçu de

réponse. Sans déflorer l'examen de ces dossiers, et comme déjà dénoncé par la CGT lors de la CCPU du 10/10/2019, ces cas spécifiques sont néanmoins symptomatiques de la gestion des agents contractuels au sein des EPA et de l'indifférence du B.ANT quant à ces situations.

La CGT souhaite que l'examen de ces dossiers puisse faire jurisprudence et oblige enfin le ministère à prendre toutes ses responsabilités dans la gestion de carrière des agents contractuels de l'Etat et faire respecter leurs droits.

Merci de votre attention